

10 RAISONS DE VOTER CGT

DANS L'AUDIOVISUEL ET LE CINÉMA

Ces dernières années ont été marquées par de fortes attaques du gouvernement, après une rude période de crise sanitaire.

La Fédération CGT du Spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle et ses syndicats sont mobilisé-es pour préserver et améliorer les droits des professionnel·les du spectacle. En 2024, certain-es d'entre nous pourront voter lors des élections des très petites entreprises (TPE) qui détermineront - avec les élections des CSE - la représentativité de la CGT et sa capacité à peser dans les négociations face aux employeur·ses et aux pouvoirs publics. Seul-es les salarié·es ayant travaillé dans une TPE en décembre 2023 pourront voter lors de ces élections, ce qui exclut de nombreux·ses salarié·es intermittent·es. Le gouvernement a choisi de maintenir ce critère injuste, contre l'avis des syndicats qui souhaitaient l'élargir. **Chaque voix compte !**

1 CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

La CGT Spectacle s'est fortement mobilisée contre la réforme des retraites. **Injuste et injustifiée, rejetée par la population**, elle ne s'est imposée que par le passage en force et le déni de démocratie.

2 POUR DÉFENDRE L'ASSURANCE CHÔMAGE

La mobilisation de la CGT Spectacle lors des renégociations de l'assurance chômage à l'automne 2023 a permis d'éviter la baisse des droits à l'assurance chômage qui menaçait les intermittent·es. L'accord signé à l'unanimité des syndicats, dont la CGT Spectacle, n'a pas été pris en compte lors des négociations interprofessionnelles. Nous continuons à réclamer sa mise en place car cet accord apporte des améliorations essentielles pour nos secteurs :

- prolongation des droits en cas d'arrêt maladie ;
- revalorisation à 40 € de l'allocation plancher des technicien·nes ;
- droit d'option facilité pour accéder au régime des annexes 8 et 10 ;
- correctif permettant un meilleur écoulement des franchises ;
- prise en compte du congé paternité, qui favorise le partage des tâches et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nos syndicats poursuivent l'action pour atteindre l'égalité en termes de parité, de salaires et de place des femmes dans la création artistique.



FLASHER CE CODE POUR TÉLÉCHARGER ANONYMEMENT ET GRATUITEMENT DES FICHES PRATIQUES POUR CONNAÎTRE VOS DROITS

3 POUR LUTTER CONTRE LES VSS

Dans le cinéma et l'audiovisuel, **nos syndicats ont participé à l'inscription dans les conventions collectives d'améliorations significatives concernant les protections contre les violences et harcèlements sexistes et sexuel·les.** Après la signature de l'avenant VHSS dans la convention cinéma, **la CGT poursuit ce travail pour inscrire les référent·es dans toutes les conventions collectives.**

Les personnes doivent être formées et protégées pour avoir un rôle réel et bénéfique. Nous travaillons aussi au développement de certifications et formations des coordinateur·ices d'intimité. Nos interventions dans les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail contribuent aux améliorations sur ce sujet et de nombreux autres.

4 POUR RÉAGIR FACE À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le développement de l'intelligence artificielle - notamment générative - appelle une réponse urgente dans nos secteurs. **Les menaces sur le volume de travail des artistes interprètes et technicien·nes sont réelles** et déjà présentes. Des dizaines de milliers d'emplois pourraient disparaître. Par ailleurs, les risques culturels et sociétaux posés par l'intervention non maîtrisée de ces technologies, voire par le remplacement de l'humain·e dans toute l'industrie culturelle, sont bien identifiés. **Nous avons fait des propositions concrètes pour que cette problématique soit traitée dans les conventions collectives** et dans la législation, jusqu'au niveau européen.

5 POUR PRÉSERVER L'AUDIOVISUEL PUBLIC

La Fédération CGT Spectacle s'inquiète des atteintes à la liberté de création qui découlent de la montée de l'extrême droite et de ses idées. Le service de l'audiovisuel public est essentiel pour garantir l'accès de tou·tes les citoyen·nes à une information pluraliste et de qualité ainsi qu'à des programmes culturels diversifiés. **La CGT s'oppose au projet de holding/fusion et revendique un financement dynamique, progressif et pérenne pour garantir son indépendance.**



25 novembre au 9 décembre 2024

6 POUR LES SALAIRES ET LES MINIMA DE BRANCHE

Dans tous les secteurs de l'audiovisuel, le décrochage des salaires et la dégradation des conditions de travail sont au premier plan des préoccupations des salarié-es. Dans les branches télévisions et radios, **la CGT contraint les employeur-ses à augmenter régulièrement les minima.**

Les réalisateur-ices n'avaient pas jusqu'ici de salaire minimum dans la convention collective de l'audiovisuel. **Un premier accord a été signé par la CGT en septembre 2023, concernant les réalisateur-ices de fiction, accord qui assure un revenu minimum** - salaire et droit d'auteur - dans une enveloppe minimale de réalisation (EMR). Les négociations sont en cours pour les réalisateur-ices de documentaires, qui devraient aboutir avant la fin de l'année.

- Dans la prestation technique, lors de soirées des ligues de football et de rugby professionnelles, **un mouvement historique à AMP a forcé les employeur-ses à des négociations** sur les salaires, les définitions de poste et les conditions de travail.
- Dans le doublage, les artistes et directeur-ices artistiques ont obtenu une revalorisation de 14 % de la grille des salaires et un meilleur respect de la convention collective, largement dévoyée par les entreprises.
- Dans la production audiovisuelle, le mouvement « 20 % » a mobilisé des milliers de salarié-es des tournages et de la postproduction pendant plusieurs mois pour une augmentation des salaires, dont l'aboutissement est encore à ce jour inconnu et dépendra aussi du résultat à ces élections.
- Dans la production cinéma, les salaires n'évoluent pas non plus et les pouvoirs publics tardent à étendre les accords et à les transposer dans les différentes réglementations (notamment l'assurance chômage).
- Dans la production de films d'animation, les salaires stagnent et l'absence contrainte de la CGT à la table des négociations de branche profite largement aux employeur-ses de ce secteur qui commencent à se saisir des précédentes lois travail pour mieux déroger à certaines dispositions de la convention collective.

7 POUR L'AVENIR DE L'ÉDITION PHONOGRAPHIQUE

L'édition phonographique, fusionnée dans une grande branche de l'édition, risque à son tour de voir la CGT mise de côté à cause des critères absurdes déterminant les listes de votant-es, alors même que **la CGT est le principal moteur des avancées obtenues ces dernières années dans le secteur musical** (garantie de rémunération minimale, soutien à l'emploi via le FONPEPS, participation active au CNM, le Conseil national de la musique, pour le faire évoluer dans l'intérêt des salarié-es...).

8 POUR MIEUX PROTÉGER VIA LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Certains secteurs d'activité sont toujours non pourvus ou mal pourvus de couverture conventionnelle : le jeu vidéo, la publicité, les podcasts, les vlogs d'influenceur-ses, les audiolivres, sont laissé-es au bon vouloir des employeur-ses individuel-les ou à l'autoentrepreneuriat. Pour certaines de ces activités, les prémices de négociations lancées par nos syndicats ont démarré.

9 POUR NOTRE SANTÉ ET NOTRE BIEN-ÊTRE

La CGT Spectacle entend les professionnel-les qui s'inquiètent de ne plus avoir suffisamment de travail, confronté-es à un ralentissement d'activité sensible dans de nombreux secteurs, comme cela a été le cas dans certains endroits autour des JOP avec des impossibilités de tournages dans certaines zones avant, pendant et après. La CGT Spectacle est vigilante chaque fois que les travailleur-ses de nos secteurs peuvent être pénalisé-es comme durant cette période. **Nous avons saisi le Conseil d'État pour demander l'annulation du décret visant à supprimer le repos hebdomadaire des salarié-es** travaillant sur la captation, transmission, diffusion ou retransmission. La garantie de la santé et de la sécurité au travail des salarié-es est fondamentale !

10 POUR NOTRE REPRÉSENTATION COLLECTIVE

Des professionnel-les du spectacle syndiqué-es CGT sont candidat-es pour siéger dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles, instances de concertation dont les missions sont diverses : information des salarié-es sur les dispositions légales et conventionnelles, aide à la résolution de conflits, propositions en matière d'activités sociales et culturelles... Leur place dans ces commissions dépend du résultat de cette élection.



Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es



la cgt SALARIÉ-E-S DESTPE

25 novembre au 9 décembre 2024